

ANNEXE 7 : AVIS DU SPANC



Compte-rendu d'examen de la conception
(Attestation de conformité du projet d'installation ANC au regard des
prescriptions réglementaires)
Installation d'assainissement non collectif

Objet : Commune de N° de parcelle :
N° dossier : - N° de Permis Construire (Le cas échéant) :

Localisation de l'installation	Propriétaire de l'immeuble
Adresse de l'installation : <input type="text" value="LE PETIT RIMBAULT"/> <input type="text" value="36120"/> <input type="text" value="JEU LES BOIS"/>	<input type="text" value="SAS BIOMETHABRENNE"/> <input type="text" value="2 LE GRAND MAGNOLET"/>
Section et numéro de la parcelle: <input type="text" value="B 96 127"/>	<input type="text" value="36330"/> <input type="text" value="ARTHON"/>
Tel Propriétaire <input type="text"/>	

Occupant de l'immeuble (si différent du propriétaire)	Tél: <input type="text"/>
Nom : <input type="text" value="SAS BIOMETHABRENNE"/> Prénom : <input type="text"/>	

Vu l'étude définition de filière réalisée par le bureau d'études
Vu l'avis du contrôle de conception réalisé par SAUR le

Décision du Représentant du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le projet d'installation d'assainissement est :

<input type="radio"/> CONFORME à l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 ou à l'arrêté du 21/07/2015 Dans le cas où une ventilation est nécessaire, celle-ci devra être installée et opérationnelle lors du contrôle de réalisation. Son absence sera un motif de non-conformité et donnera lieu à une contre-visite facturable. Autorisation de rejet au fossé de la mairie obligatoire.
<input type="radio"/> NON CONFORME à l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 ou à l'arrêté du 21/07/2015

Le

Important :

- Le demandeur communiquera cette décision au constructeur et à l'installateur.
- Pour permettre l'organisation du contrôle de réalisation des travaux avant remblaiement, Le propriétaire devra prévenir SAUR au 06.64.68.36.25 ou anc.indre@saur.com afin de pouvoir fixer un rendez-vous pour en contrôler la bonne exécution des travaux.
- Conformément à la législation en vigueur, les contrôles obligatoires au titre du SPANC donnent lieu à facturation auprès de l'utilisateur du service.

Références réglementaires

-Code Général des Collectivités Territoriales.
-Arrêté du 07 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif
-Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif
-Norme AFNOR DTU64.1 2012
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le recueil des informations correspondantes, entrepris par SAUR, s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée au titre de l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le pétitionnaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il pourra s'adresser sur simple demande écrite au service clientèle SAUR.



Compte-rendu d'examen de la conception
Attestation de conformité du projet d'installation ANC au regard des
prescriptions réglementaires
Installation d'assainissement non collectif

N° de dossier: <input type="text" value="555045"/>	Référence Saphir: <input type="text"/>	N° de Permis Construire (Le cas échéant): <input type="text"/>
Nom du contrôleur: <input type="text" value="C.Nevu"/>	Date du contrôle: <input type="text" value="20/01/2020"/>	Date de réception du dossier : <input type="text" value="14/01/2020"/>

Localisation de l'installation

Rue	<input type="text" value="LE PETIT RIMBAULT"/>
Code postal / Commune	<input type="text" value="36120"/> <input type="text" value="JEU LES BOIS"/>
Section et numéro de la parcelle	<input type="text" value="B 96 127"/>

Propriétaire de l'immeuble

Nom	<input type="text" value="SAS BIOMETHABRENNE"/>
Prénom	<input type="text"/>
Rue	<input type="text" value="2 LE GRAND MAGNOLET"/>
Code Postal / Commune	<input type="text" value="36330"/> <input type="text" value="ARTHON"/>
Tel	<input type="text"/>

Occupant de l'immeuble

(si différent du propriétaire)

Nom	<input type="text" value="SAS BIOMETHABRENNE"/>
Prénom	<input type="text"/>
Tel	<input type="text"/>

Pièces fournies dans le dossier

Présence dans le dossier

- Un formulaire de demande dument complété Oui Non
- Un plan de situation de la parcelle Oui Non
- Un plan de masse et d'implantation du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale (échelle 1/200 ou 1/500) est-il fourni ? Oui Non
- Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé. Est-il fourni ? Oui Non
(profil en long sur lequel sont portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage)
- Un plan descriptif de l'habitation (rez de chaussée et étages), et bâtiment(s) annexes si raccordé est-il fourni ? Oui Non
- Le contenu de l'étude de définition de la filière est-il suffisant pour contrôler le projet ? Oui Non
- Les attestations et études particulières nécessaires au projet sont-elles fournies ? Oui Non Non nécessaires

Données du projet

Coordonnées du concepteur (propriétaire ou Bureau d'études)

Nom:	<input type="text" value="SAS BIOMETHABRENNE"/>
Adresse:	<input type="text"/>
Tel :	<input type="text"/>

Nature du projet	<input checked="" type="radio"/> Construction Neuve <input type="radio"/> Réhabilitation <input type="radio"/> Autre :	<input type="text"/>
Type de résidence	<input type="radio"/> Principale <input type="radio"/> Secondaire <input type="radio"/> Location <input checked="" type="radio"/> Autre :	<input type="text" value="Unité de méthanisation"/>
Nombre de pièces principales:	<input type="text" value="1"/>	Nombre d'occupants <input type="text" value="2"/>
Capacité d'accueil (établissement recevant du public) :	<input type="text"/>	=> Nombre d'EH : <input type="text" value="1"/>

Contraintes Sanitaires et Environnementales

Captages d'eau

L'installation est-elle située dans un périmètre de protection de captage ? Oui Non

L'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique de ce périmètre prévoit-il des prescriptions spécifiques relatives à l'ANC ? Oui Non

L'installation est-elle située à moins de 35 m d'un puits déclaré pour la consommation humaine ? Oui Non

Autres zones à enjeu sanitaire et/ou environnemental

L'installation est-elle dans une zone de lutte contre les moustiques définie par arrêt préfectoral ou municipal ? Oui Non

L'installation est-elle dans une zone à proximité d'une baignade dans le cas où le profil de baignade a identifié l'installation ou le groupe d'installations d'ANC parmi les sources de pollution de l'eau de baignade ? Oui Non

L'installation est-elle dans une zone définie par arrêté du maire ou du préfet, dans laquelle l'ANC a un impact sanitaire sur un usage sensible ? Oui Non

L'installation est-elle dans une zone identifiée par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC sur les têtes de bassin et les masses d'eau ? Oui Non

Définition de la filière (installations de moins de 20 EH)

PRETRAITEMENT

Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément ? Oui Non

Ouvrages	Volume proposé par le pétitionnaire (en L)
Fosse toutes eaux	2000
Préfiltre Décolloïdeur Intégré	

FOSSE

Le volume de la fosse est-il suffisant ? Oui Non

Si non, volume suggéré

m3

Si fosse enfouie sous une zone de circulation, une dalle de répartition est-elle prévue ? Oui Non Sans objet

Si présence de nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue ? Oui Non Sans objet

VENTILATION

Une ventilation primaire est-elle prévue ? Oui Non

Une ventilation secondaire est-elle prévue ? Oui Non

Un extracteur est-il prévu ? Oui Non

Si oui, quel type d'extracteur :

Eolien

Un positionnement de la ventilation est-il prévu (entrée d'air amont prétraitement, raccordement aval fosse, sortie au dessus des locaux habités) ? Oui Non Sans objet

BAC A GRAISSE

La fosse toutes eaux est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? Oui Non

Un bac à graisse est-il souhaitable ? Oui Non

Le volume du bac à graisse est-il adapté ? Oui Non Sans objet

Si non, volume suggéré L

Observations complémentaires sur le prétraitement proposé :

TRAITEMENT

Type de traitement proposé :

- Tranchée d'épandage Lit d'épandage Lit filtrant vertical non drainé Lit filtrant vertical drainé
 Lit filtrant horizontal Tertre d'infiltration Lit filtrant à massif de zéolite Filières agréées
 Toilettes sèches

Filières Agréées

Type	Marque	Nom/Référence	No Agrément	Capacité (EH)
FILIERE COMPACTE	BIOROCK	MONOBLOCK 2-800-5	2017-002-ext02	5

Le projet respecte-t-il l'avis d'agrément ?

Oui Non

Le projet respecte-t-il le guide utilisateur ?

Oui Non

L'implantation du traitement est-il compatible avec les aménagements du terrain ?

Oui Non

Le dimensionnement est-il adapté au logement ?

Oui Non

Le traitement est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, nappe, pente, proximité de l'évacuation des eaux pluviales....) ?

Oui Non

La distance par rapport à un ouvrage fondé est-elle supérieure à 5 m ?

Oui Non

La distance par rapport à la limite de la parcelle est-elle supérieure à 3 m ?

Oui Non

La distance par rapport à la végétation (arbres) est-elle supérieure à 3 m ?

Oui Non

Observations complémentaires sur le traitement proposé :

RELEVAGE

Un poste de relevage est-il prévu? Oui Non

Si oui : En amont du prétraitement En amont du traitement En aval du traitement

REJET/EVACUATION DES EFFLUENTS TRAITES

Quel est le lieu prévu pour l'évacuation/rejet des effluents traités ?

Infiltration Fossé Cours d'eau Puits d'infiltration Réseau Pluvial Autre

Si Autre, préciser :

La perméabilité est-elle suffisante pour l'infiltration ?

Oui Non

Rejet vers le milieu superficiel (fossé, cours d'eau, Réseau pluvial)

- Existe-t-il une autorisation de rejet écrite du gestionnaire du milieu récepteur prévu? Oui Non Sans objet
- Date de l'autorisation

Rejet par puits d'infiltration

- Existe-t-il une autorisation communale ? Oui Non Sans objet
- Date de l'autorisation

Demande de documents complémentaires

Documents demandés : Oui Non

Type de documents demandés :

Autorisation de rejet au fossé de la mairie obligatoire.

Documents fournis : Oui Non Sans objet

Date de réception :

Documents satisfaisants ? Oui Non Sans objet

AVIS DU CONTROLEUR









































CONFORME à l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 ou à l'arrêté du 21/07/2015

Dans le cas où une ventilation est nécessaire, celle-ci devra être installée et opérationnelle lors du contrôle de réalisation. Son absence sera un motif de non-conformité et donnera lieu à une contre-visite facturable.

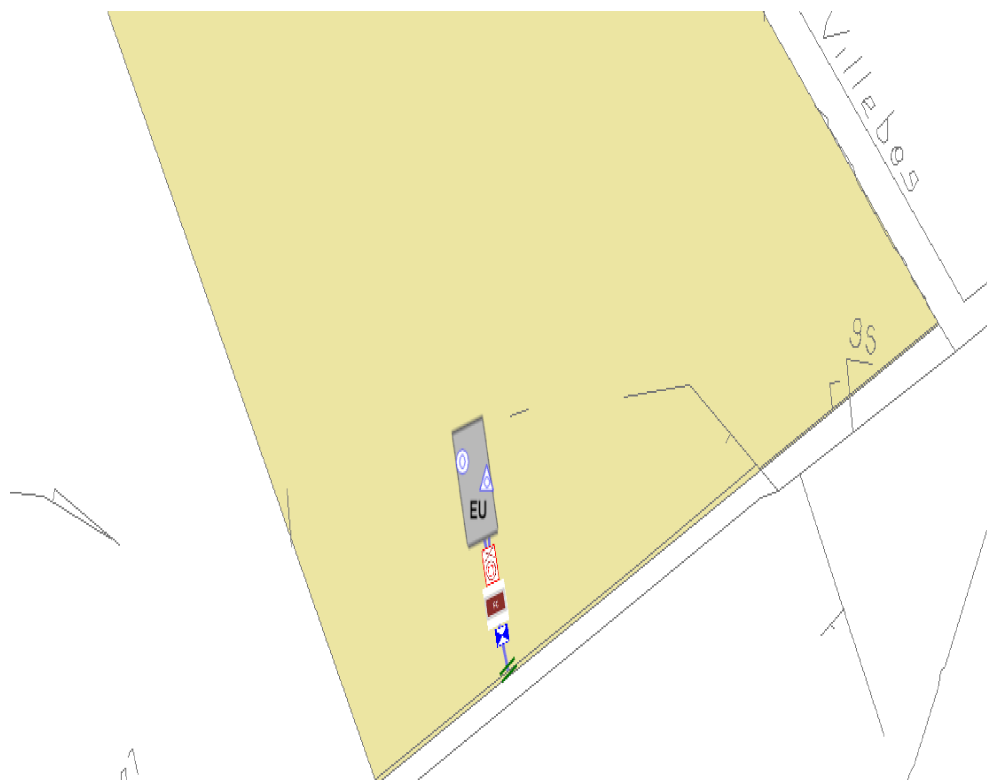
Autorisation de rejet au fossé de la mairie obligatoire.

NON CONFORME à l'arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 ou à l'arrêté du 21/07/2015

Remarque(s) du contrôleur

Légende									
	Bac à graisses		Filtre à sable vertical drainé		BA Filtre bactérien absorbant		Lit d'épandage		EV Eaux vannes
	Filtre décolloïdeur séparé		Filtre à sable horizontal drainé		Puits d'infiltration		Tranchée d'épandage		EM Eaux ménagères
	Fosse toutes eaux filtre décolloïdeur intégré		Filtre à sable vertical drainé surélevé		FC Filtre compact		CL Filtre à cheminement lent		EU Eaux usées
	Fosse septique		Filtre à sable		Phyto-Epuration		Mare		EP Eaux pluviales
	Fosse toutes eaux		Tertre		Surface		Fossé		Liaison de traitement
	Fosse étanche		Ventilation extraction		Drain		Cours d'eau		Liaison pluviale
	Relevage		Ventilation primaire		Puisard		Puits		Liaison unitaire
	Micro station		Regard		T Sondage à la tarière		Compteur + niche		Arbre

Plan



Signature

Signature du Contrôleur :

Date d'édition : 24/01/2020

Le demandeur communiquera cette décision au constructeur et à l'installateur.

Saur devra être informé 5j avant le recouvrement des travaux afin de vérifier la conformité de la réalisation : prendre contact au 06.64.68.36.25.

Références réglementaires

- Code Général des collectivités territoriales - Art L2224.4 et L2224.10.
- Décret du 28/02/2012 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme
- Arrêté du 07/09/2009 modifié par l'arrêté du 07/03/2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités du contrôle technique exercé par la commune
- Arrêté du 21/07/2015 relatif aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique > 1,2 kg/j de DBO5
- Norme AFNOR DTU64.1 2012

L'instruction du dossier ne constitue pas une validation des données contenues dans le dossier présenté par le pétitionnaire. L'exactitude du dudit dossier de conception reste sous la seule responsabilité du pétitionnaire ou de son mandataire (architecte, bureau d'étude technique,...).

Ce contrôle ne saurait représenter un contrôle complet de la conformité de l'installation et ne peut être utilisé comme contrôle de cession immobilière.

Dans le cas où le présent contrôle est réalisé dans le cadre d'un permis de construire, la présente attestation de conformité n'est valable que pour le projet présenté dans le cadre du permis de construire.

En cas de modification de l'étude et/ou du permis de construire, la présente attestation de conformité pourra être revue (prestation facturable).

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le recueil des informations correspondantes, entrepris par SAUR, s'inscrit spécifiquement dans le cadre de la mission qui lui a été confiée au titre de l'article L2224-8 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le pétitionnaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il pourra s'adresser sur simple demande écrite au service clientèle SAUR.